



Perpignan, le 29 janvier 2024

## Communiqué de presse

### Louis ALIOT, Maire de Perpignan communique

**Le Conseil départemental s'obstine à refuser de discuter de l'avenir de l'ancien hôtel La Cigale, pour développer un projet concerté et conforme aux attentes de la population ;**

« En 2019, la précédente municipalité avait décidé de préempter l'ancien hôtel La Cigale pour en faire un poste de police mutualisé, alors que **le Conseil départemental projetait d'en faire l'acquisition dans le but de reconvertir le bâtiment en centre d'accueil pour mineurs non-accompagnés (MNA)**.

Dès sa prise de fonction, l'actuelle majorité municipale s'est saisie de ce dossier dans un esprit constructif et avec **le souci de répondre aux besoins de la population pour unique boussole**.

C'est dans cette perspective que la Ville s'est orientée vers une reconversion de La Cigale en **poste de Police municipale de proximité**, ainsi qu'en **centre d'accueil des femmes victimes de violences conjugales**. Ces deux équipements sont essentiels car ils répondent aux attentes de la population des quartiers concernés.

S'agissant du poste de police de proximité, il permet d'**assurer une présence policière à la lisière du quartier Saint-Jacques** qui en est dépourvu depuis la fermeture du commissariat de Bétriu.

Pour ce qu'il en est du **centre d'accueil pour femmes battues, il s'agit d'une structure indispensable pour sortir ces victimes des griffes de leurs tortionnaires**. Il est parfaitement connu que pour les femmes victimes de ce fléau, la difficulté réside du côté de la possibilité de quitter leur domicile pour trouver refuge dans un lieu d'accueil digne et sécurisé.

**Le Conseil départemental a multiplié les procédures pour empêcher la réalisation de ces deux équipements**, qui paraissent pourtant correspondre parfaitement aux besoins de la population. Le refus du Département de discuter en bonne intelligence d'un projet concerté pour La Cigale, est d'autant plus incompréhensible, maintenant que **le Conseil départemental à acquis plusieurs immeubles en ville pour les reconvertir en centre d'accueil des MNA** : deux immeubles au 8 rue Sébastopol (610 000 €), un hôtel avenue Fourneyron

(1 600 000€), un immeuble rue des Jeunes Années (281 000 €), un immeuble avenue de la Salanque (650 000 €) et un hôtel avenue du Languedoc (570 000 €).

Contrairement à 2019, il n'est donc **pas certain que le Département ait encore véritablement besoin de La Cigale pour assurer l'accueil des MNA**. En revanche, **les besoins des habitants des quartiers Saint-Jacques et Saint-Jean, tout comme ceux des femmes victimes de violences conjugales n'ont pas changé**. L'obstination du Département à ne pas entendre ces besoins et à refuser de discuter est alors incompréhensible, pour toutes celles et ceux qui sont directement concernés par l'avenir de La Cigale.

Ainsi que le juge administratif en a décidé, à la demande du Conseil départemental, l'ancien hôtel lui sera proposé.

En parallèle, une invitation à discuter en bonne intelligence autour de ce dossier sera une nouvelle fois adressée à la Présidente du Département ; qui devra **se positionner, en responsabilité, sur la manière de répondre aux attentes de celles et ceux qui nous ont confié l'avenir de nos territoires »**.

**Contact presse :**

Johanna HALIMI-CLAVERIE, chargée de communication  
04 68 66 32 72 • 06 84 28 20 06  
halimi.johanna@mairie-perpignan.com

